REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

MNISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE DE LA DECENTRALISATION ET DES

AFFAIRES RELIGIEUSES

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES

ET JURIDIQUES

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

Arrêté n° 08 4 5 /MISD/AR/DGAPJ/DLP

du 24 DEC. 2010

Portant renouvellement de l'autorisation d'exercice accordée à l'ONG dénommée : « Association pour l'Organisation et la Réalisation d'Evénements des Projets, Afrique et Moyen Orient (AOREP)»

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

- la Constitution du 25 novembre 2010 ; Vu
- l'Ordonnance ne 2010-001 du 22 février 2010, portant organisation des pouvoirs publics Vu pendant la période de transition, modifié par l'Ordonnance n° 2010-05 du 30 Mars 2010 ;
- Vu l'Ordonnance n° 84-06 du 1er mars 1984, portant régime des associations modifiée et complétée par la Loi nº 91-006 du 20 mai 1991;
- le Décret n° 84-49 du 1er mars 1984, portant modalités d'application de l'Ordonnance Vu n° 84-/006 du 1er mars 1984, portant régime des Associations ;
- le Décret n°2010-003/PCSRD du 23 Février 2010, portant nomination du Premier Ministre ; Vu
- le Décret n°2010-011/PCSRD du 1er mars 2010, portant composition du Gouvernement Vu de transition, modifié par le décret n° 2010-090 du 26 mars 2010 ;
- le Décret n° 2010-282/PCSRD/MISD/AR du 30 Avril 2010, déterminant les attributions du Vu Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses ;
- le Décret n° 2010-283/PCSRD/MISD/AR du 30 Avril 2010, portant organisation du Vu Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses ;
- l'Arrêté n° 316/MI/SP/D/DGAPJ/DLP du 23 juillet 2008, autorisant l'ONG dénommée : Vu « Association pour l'Organisation et la Réalisation d'Evénements des Projets Afrique et Moyen Orient (AOREP)» à exercer ses activités au Niger ;
- la lettre n° 542/MAT/UH/DGAT/DC/SG/DONG/AD du 15 novembre 2010 : Vu
- Vu les rapports d'activités de l'ONG;





Article premier : l'autorisation d'exercice accordée à l'ONG : « Association pour l'Organisation et la Réalisation d'Evénements des Projets, Afrique et Moyen Orient (AOREP) » par arrêté N°316/MI/SP/D/DGAPJ/DLP du 23 juillet 2008 est prorogée pour une période de cinq (05) ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2: L'ONG dénommée; « Association pour l'Organisation et la Réalisation d'Evénements des Projets, Afrique et Moyen Orient (AOREP) » est représentée au Niger par Elhadji Abdourahamane Mohamadou Afizou, né le 1^{er} janvier 1972 à Niamey, Cel : 96 56 36 84 Nimey.

Article 3: L'ONG dénommée: « Association pour l'Organisation et la Réalisation d'Evénements des Projets, Afrique et Moyen Orient (AOREP)» est tenue de faire insérer au Journal Officiel de la République du Niger sa déclaration de fondation ou tous changements intervenus y relatifs dans les trente (30) jours suivant la date de réception du présent arrêté.

Ampliations:

| PCSRD | 1 |
|-------------------|----|
| PM/CAB | 1 |
| SGG/JO | 1 |
| MU/H/AT | 1 |
| MISD/AR/DGAPJ/DLP | 1 |
| Gouverneurs | 8 |
| Préfets | 36 |
| Archives | 1 |
| Intéressé | 1 |
| Chrono | 1 |
| | |

P. LE MINISTRE P.O LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

